

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2025

N° 2025/04.01

L'an deux mil vingt-cinq et le trois avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12 + 1 pouvoir

Date de convocation : 21/03/2025

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, Mme PELLETIER Catherine, M. GARNIER Philippe, M. CŒUR Sébastien.

EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE : Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à M. TOINON Alain).

EXCUSÉ : M. ASSOGBA Guillaume.

Secrétaire élue : Mme PENVEN DE MARI Marie-Hélène

Objet de la délibération: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET CCAS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le budget CCAS a été clôturé au 31/12/2023 par délibération du 05/10/2023 qui autorisait le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget dans le budget principal.

Il présente le compte de gestion de dissolution du budget CCAS transmis par le trésorier municipal.

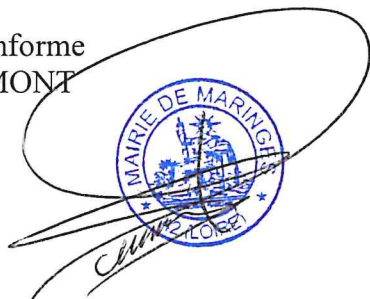
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Intégration du résultat par opération d'ordre budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2024
411.92€	411.92€	0€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du CCAS, dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT
Maire,



La secrétaire de séance,
Mme PENVEN DE MARI Marie-Hélène